

# L'INCONNU | FESTIVAL!

## Article 1

L'Inconnu Festival, organisé par l'association loi 1901 Cinésept (ci-après dénommée "les organisateurs") a pour objet la diffusion et la mise en valeur de la jeune création contemporaine internationale dans le domaine du court-métrage.

## Article 2

La onzième édition du festival se tiendra en 2014. La date limite d'inscription des films est fixée au 20 janvier 2014.

## Article 3

Toute personne, physique ou morale (ci-après dénommée : "le participant") est libre de présenter un ou plusieurs courts-métrage à la sélection du festival. Seront acceptés à concourir les films produits par des maisons de production, des associations, des écoles ou des individus, professionnels ou amateurs dont la date de production est postérieure au 1er janvier 2012. Les courts-métrages de tous genres et de toutes origines seront acceptés, sous condition que leur durée ne dépasse pas :

- 20 mn pour les fictions, les films expérimentaux et les films d'animation;
- 26 mn pour les documentaires.

La sélection sera annoncée aux participants par email ou par téléphone. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas prévenir les participants non sélectionnés.

## Article 4

Les films dans une langue autre que le français devront être présentés avec des sous-titres en français, ou à défaut en anglais.

## Article 5

À l'issue du festival seront assignés trois prix: le Prix du Public, le Prix du Jury ainsi que la Mention Spéciale de l'équipe. Chaque soir aura lieu un vote à bulletin secret dans le but de déterminer les films plébiscités par les spectateurs pour accéder à la finale. Le prix du Public sera remis au film finaliste ayant reçu le plus grand nombre de votes du public. Les autres prix seront décernés respectivement après concertation du Jury de professionnels et des membres de l'équipe organisatrice.

## Article 6

L'inscription est gratuite et assujettie à l'envoi d'une copie dvd du film et de sa fiche d'inscription à l'adresse suivante:

Association Cinésept - L'Inconnu Festival  
Université Paris Diderot - Paris 7  
UFR LAC Case 7010  
16 rue Marguerite Duras  
75013 France

Il est également possible d'inscrire un film via internet, en envoyant un mail à l'adresse [inconnufestival+2014@gmail.com](mailto:inconnufestival+2014@gmail.com). Ce mail devra comprendre :

- Le film sur un lien vers le site de streaming Vimeo ou vers un site de téléchargement
- Le mot de passe pour y accéder le cas échéant
- La fiche d'inscription dûment remplie

Les organisateurs se réservent le droit de refuser:

- Les fiches d'inscription incomplètes, non-officielles ou renvoyant à un autre document
- Les films sur support Bluray
- Les films sur des plateformes autres que Vimeo (Youtube, Dailymotion, etc)

Afin d'authentifier la fiche d'inscription, les organisateurs utiliseront indifféremment une case à cocher, un encadré « signature » ou ces deux méthodes conjointement.

#### Article 7

Les participants s'engagent :

- à posséder l'ensemble des droits relatifs aux films présentés (notamment concernant les musiques, le droit d'auteur ainsi que le droit à l'image);
- à concéder ces droits à titre gracieux aux organisateurs lors du festival et de ses projections annexes;
- à ne pas présenter de films qui incitent à la discrimination, au crime, à la haine ou au suicide;
- à autoriser les organisateurs à utiliser des photogrammes ou des extraits du film à des fins de promotion en France et à l'étranger.

#### Article 8

Les producteurs des films sélectionnés sont libres de faire apparaître le logotype "Sélection officielle de l'Inconnu Festival" sur leur matériel promotionnel. De même, les producteurs des films primés sont libres d'utiliser les logotypes correspondant au prix remporté.

#### Article 9

Les frais d'acheminement des dvds, des formulaires d'inscription et des copies de diffusion sont à la charge des participants. Le retour des dvds est possible à condition de joindre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur lors de l'inscription du film.

#### Article 10

L'envoi d'un ou de plusieurs films implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement ainsi que des lois applicables en France. En cas de désaccord d'interprétation, c'est le texte français qui fera foi. Les organisateurs se réservent le droit de régler tous les cas non prévus par le règlement, ainsi que de le modifier et de déplacer ou d'annuler le festival.